



**Direction générale
de l'enseignement
obligatoire
Le Directeur général**

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Société Pédagogique Vaudoise (SPV)
Monsieur Jacques Daniélou
Président
Chemin des Allinges 2
1006 Lausanne

Réf. : DC/fp

Lausanne, le 20 janvier 2011

Situation contractuelle des enseignants de disciplines spéciales

Monsieur le Président,

Je reviens sur la question de l'ajustement des contrats des enseignants de travaux manuels, d'activité créatrice sur textile (ACT) et d'économie familiale, qui fait l'objet d'une procédure initiée à la rentrée scolaire 2010.

Vous avez réagi à ce sujet et nous vous avons fait parvenir des éclaircissements et nos regrets sur le fait que cette démarche n'ait pas fait l'objet d'une communication spécifique.

Par ailleurs, vous êtes intervenu le 6 octobre 2010 pour contester la démarche auprès de Madame la Cheffe du département. En ma qualité de responsable du Service autorité d'engagement qui conduit cette opération, je vous précise à ce sujet que l'ajustement des contrats des enseignants concernés s'inscrit dans la mise en œuvre la politique salariale de l'Etat, telle qu'elle découle des dispositions légales et réglementaires ; elle ne s'en écarte en aucune manière. Dès lors, nous avons prévu de finaliser cette démarche et vous trouverez, ci-joint, pour information, le courrier type que nous adressons aux personnes concernées afin de procéder à l'examen individuel de leur situation, examen auquel nous nous étions engagés.

S'agissant d'un dossier complexe, je suis prêt à vous rencontrer si vous le souhaitez afin de répondre aux questions qui subsisteraient.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Daniel Christen

Annexe :

- mentionnée

Copie :

- Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC